

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE GRENADE-SUR-GARONNE**

**Séance du 04/04/2023**

Le mardi 04 avril 2023, à 17 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28/03/2023), se sont réunis sous la présidence de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire de Grenade, Président du C.C.A.S.

Présents :

Mr Jean Paul DELMAS, Président du C.C.A.S.,  
Mr François NAPOLI, Vice-Président du C.C.A.S.,  
Mme Josie AUREL, Mr Henri BEN AOUN, Mme Valérie MOREEL, Mme Aurélie VIDAL,  
Mme Renée BOUZIGUET, Mme Annick GIRARDOT, Mme Fabienne TONDEUR.

Représentés :

Mr Laurent PEEL (représenté par Mr François NAPOLI),  
Mme Maryse TROMEUR (représentée par Mme Renée BOUZIGUET).

Excusés :

Mme Laura DELAUNAY.

Secrétaire :

Mme Annick GIRARDOT.

---

**N°17/2023 - Fongibilité des crédits**

Considérant que le Conseil d'Administration a adopté par délibération n°67/2022 du 15 Novembre 2022 relative à la mise en œuvre de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT qui permet à l'assemblée délibérante de définir les pouvoirs du Président en matière de virement de crédits : « *Dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, le [Conseil d'Administration] peut déléguer [au Président] la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le [Président] informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.* »,

Sur proposition de Mr le Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- D'autoriser Monsieur Le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président à prendre les mesures, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,  
Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

Annick GIRARDOT,  
Secrétaire de séance,



Accusé de réception en préfecture  
031-263103525-20230404-17-2023-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2023  
Date de réception préfecture : 06/04/2023